

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,  
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,  
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,  
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,  
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,  
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,  
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,  
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,  
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,  
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,  
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention départementale  
"Solidarité Eau" - Maintien du service public de l'eau pour les plus démunis -  
Avenant n°1 pour la participation de l'année 2004 - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a instauré un dispositif départemental d'aide aux familles qui éprouvent des difficultés à acquitter leurs factures d'eau.

A cet effet, une convention nationale «Solidarité Eau» type a été adoptée le 28 avril 2000 entre l'Etat, l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'Eau.

Par sa délibération n°2001/1217 du 14 décembre 2001, le Conseil de Communauté a adopté les termes de cette convention, renouvelable par tacite reconduction, aménagée en fonction de caractéristiques locales et prévoyant une participation annuelle de notre établissement. Sur autorisation qui lui était donnée par cette même délibération, le Président a signé la Convention le 8 mars 2002, engageant ainsi la Communauté Urbaine de BORDEAUX à participer au fonds de solidarité à hauteur de 39 636,74 € pour l'année 2001 (0,20 € par abonné). Depuis, deux avenants financiers ont été entérinés par les instances communautaires et signés en 2002, 2003, avec une participation communautaire annuelle de 40 000 € variant en fonction du nombre d'abonnés et conformément aux dispositions de la convention initiale.

Les services de la DDASS ont transmis en 2004 une nouvelle convention accompagnée d'un avenant n° 1 financier dans la mesure où un élément nouveau est intervenu : la mise en place effective d'un Groupement d'Intérêt Public : le Fond de Coordination des Politiques d'Action Sociale (FOCOPAS). Il s'agit d'un organe gestionnaire financé par le fonds commun «Solidarité Eau» lui-même alimenté par les contributions (abandon de créances ou abondement au fonds) des signataires de la convention.

A cette occasion, il a été proposé à la Communauté Urbaine une augmentation significative de cette dépense de fonctionnement pour l'Etablissement Public et à la demande des services concernés, une intervention auprès des services de la DDASS a permis d'aboutir à une cristallisation de la dépense (0,20 €/ abonnés recensés) pour les années à venir.

La motivation de la demande a résidé dans le fait que la compétence sociale n'étant pas dévolue à la Communauté Urbaine de BORDEAUX et que Lyonnaise des Eaux en sa qualité de distributeur d'eau participe à ce dispositif. Afin de soutenir l'effort entrepris, la Communauté Urbaine entend maintenir une contribution et ce, en faveur des familles les plus démunies.

Pour 2004, la participation de la Communauté Urbaine de BORDEAUX est calculée comme suit :

- Nombre d'abonnés au service public de l'Eau (source : rapport annuel CUB 2003) :

Contrat C.U.B.	201 211
+ BOULIAC (source : rapport annuel 2002 Syndicat des Eaux de Latresne)	1 034
	-----
<u>Nombre total d'abonnés :</u>	<u>202 245</u>

} (voir remarques)

Remarques :

- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de CARBON-BLANC (desservant en eau potable notamment les communes d'AMBARES, ARTIGUES, BASSENS et CARBON-BLANC) a librement adhéré à la convention «Solidarité Eau» ;
- Le Syndicat d'eau de LATRESNE ne souhaitant pas participer à ce dispositif, il est proposé - pour la prise en compte des abonnés au service de l'Eau de la commune de BOULIAC - de se substituer à celui-ci. Toutefois, ce syndicat participe financièrement à la convention Solidarité Eau en sa qualité de distributeur d'eau.

☞ Contribution de la Communauté Urbaine de BORDEAUX au dispositif «Solidarité Eau» pour l'année 2004 :  $202\ 245 \times 0,20\ \text{€} = 40\ 449\ \text{€}$

La dépense correspondant à notre participation pour l'année 2004 sera imputée sur les crédits du Budget Principal, Chapitre 65, article 65738, fonction 8110, CRB O200.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention «Solidarité

Eau» qui fixe la participation de la Communauté Urbaine de BORDEAUX au fonds de solidarité en faveur des plus démunis pour l'année 2004 à 40 449 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2004

M. JEAN-PIERRE TURON

